

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 juin 2006

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents :**

M. Alain-Louis MIE (représentant Mme Michèle BROSSARD), M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (à partir de la délibération n°2006 06 02), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Marie URLACHER (représentant de M. Jean-Claude BOSONNET à partir de la délibération n°2006 06 02), Mme Dominique CONORT (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Gérard MEZZADRI, M. Alain FONTAINE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

**Absent(s) excusé(s)**

Mme Michèle BROSSARD représentée par M. Alain-Louis MIE  
M. Georges DUTRUC-ROSSET  
M. Jean-Claude BOSONNET représenté par M. Jean-Marie URLACHER

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 21 juin 2006

Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 29

N° de l'ordre du jour :

**2006.06.01 Élection d'un vice président.**

- M. PINTE, rapporteur donne lecture de la délibération.

L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales dispose que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre

de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de son effectif.

M. Philippe LAVAUD, qui représentait la commune de Saint-Cyr-l'École au conseil communautaire et au bureau a démissionné de son mandat. Le conseil municipal de cette ville a désigné M. Bernard DEBAIN comme conseiller communautaire pour le remplacer.

Il convient donc aujourd'hui de procéder à l'élection d'un vice-président pour remplacer M. LAVAUD.

Sont déclarés candidats :

SE SONT PRÉSENTÉS	ONT OBTENU
M. Bernard DEBAIN	27 VOIX

Après avoir procédé à l'élection,

le conseil communautaire,

*déclare élu comme vice-président, membre du bureau M DEBAIN*

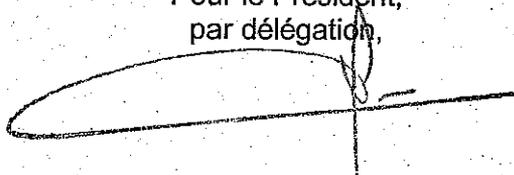
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



**Pascal Guéant**  
Directeur général des services

PRE 20  
210706